



Conseil métropolitain 24 avril 2025

—→ **Les grandes délibérations**

Sommaire

Habitat - Aménagement

- 4 Plan Marshall pour le logement social : 2,4 milliards d'euros pour répondre aux défis de la transition énergétique et améliorer la qualité de vie des locataires de LMH
- 6 Plus de 10 millions d'euros pour la transformation urbaine et durable du site du Château à Bousbecque
- 9 À Loos, la friche industrielle Verlinde devient un nouveau quartier durable
- 11 Préserver l'excellence numérique métropolitaine, la MEL engage une rénovation énergétique ambitieuse de 25 millions d'euros du site Totem Leblan Lafont

Transition énergétique

- 14 366 millions d'euros pour 110 km de réseau de chaleur supplémentaires : la MEL investit pour une énergie locale et souveraine au service de 75 000 foyers

Sécurité

- 16 Le Centre Métropolitain de Supervision Urbaine : une réponse collaborative de la MEL aux besoins de sécurité des communes

Participation citoyenne

- 18 Budget participatif : la MEL invite les métropolitains à proposer leurs idées en faveur de la nature et de la biodiversité

Transports

- 20 Dès le 1^{er} septembre, un service de métro renforcé grâce à des horaires élargis, mieux adaptés aux besoins de mobilité des usagers

Plan Marshall pour le logement social : 2,4 milliards d'euros pour répondre aux défis de la transition énergétique et améliorer la qualité de vie des locataires de LMH

■ La Métropole Européenne de Lille franchit une étape décisive pour l'avenir de son parc de logements sociaux en retenant, lors du Conseil métropolitain du 24 avril 2025, la proposition de CDC Habitat dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé pour sécuriser le financement du programme d'investissement de Lille Métropole Habitat (LMH). Ce programme ambitieux de 2,4 milliards d'euros permettra de réhabiliter plus de 12 000 logements et de construire plus de 5000 logements d'ici à 2035. Ce programme d'investissement est rendu possible par l'apport de 130 millions d'euros de fonds propre et la transformation de l'actuel OPH Lille Métropole Habitat en Société d'Économie Mixte (SEM), garantissant ainsi le maintien du contrôle public sur cet outil fondamental de la politique locale du logement.

Un partenariat pour répondre aux défis de la transition énergétique et améliorer le confort des locataires avec CDC Habitat

Face aux exigences de la loi Climat et Résilience et à l'objectif de neutralité carbone 2050, LMH doit engager un vaste programme de réhabilitation de son patrimoine. Avec un âge moyen de 44 ans, le parc de LMH nécessite une intervention indispensable. La hausse importante des prix de l'énergie ces dernières années a également mis en lumière la vulnérabilité du parc, et de ses locataires, aux aléas climatiques.

Sur près de 35 000 logements, LMH en compte environ 9 000 classés en étiquette énergétique E et environ 800 en étiquettes F et G. Ces habitations nécessitent une rénovation rapide et de qualité pour éviter de nouvelles interventions à court terme. Entre 2010 et 2020, seulement 4 000 logements ont été traités, pour un coût moyen de 70 000 € par logement, ce qui illustre l'ampleur du défi à relever.

Le programme ambitieux porté par LMH prévoit **la réhabilitation d'environ 12 000 logements d'ici 2035**, incluant les réhabilitations du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) en cours. **L'investissement moyen de 70 000 € par logement permettra des économies de charges de l'ordre de 30 à 50% pour les locataires** en éradiquant toutes les étiquettes E, F et G.

Les atouts de la proposition de CDC Habitat

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt, la proposition de CDC Habitat a été retenue car elle répond aux priorités de la MEL : **la réalisation du programme de réhabilitation ambitieux, le maintien du budget de maintenance et des efforts de gestion courante, la présence sociale renforcée sur le terrain, la diversification de la production de logements neufs et la mutualisation de services et de compétences.**

Ce partenariat entre la MEL et CDC Habitat **permettra de mobiliser au total les 130 millions d'euros de fonds propres nécessaires à la rénovation des 12 000 logements et à la production des 5000 logements du projet de LMH.**

CDC Habitat, qui réalise entre 10 000 et 12 000 réhabilitations par an et intervient dans une centaine de projets ANRU, mettra son expertise au service de la future SEM LMH. **Cette collaboration permettra de bénéficier de l'expérience d'un acteur majeur du logement social en France, notamment en matière de maîtrise d'ouvrage et d'optimisation des coûts.** La future SEM LMH pourra adhérer à certains Groupements d'Intérêt Économique (GIE) de CDC Habitat, bénéficiant ainsi de services de conseil, de partage d'expertise ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Aucune hausse de loyers liée au passage en SEM pour les locataires de LMH

La transformation de LMH en Société d'Économie Mixte ne modifiera en rien les règles d'évolution des loyers. Comme aujourd'hui, ils continueront à suivre l'Indice de Référence des Loyers (IRL), fixé au niveau national. Le montant initial du loyer d'un logement social est lui aussi déterminé selon une méthode réglementée et identique pour tous les bailleurs, qu'ils soient un OPH ou une SEM. Le statut juridique du gestionnaire n'a donc aucune incidence sur le niveau des loyers.

Une gouvernance préservée pour la MEL au sein d'une nouvelle SEM

Pour accueillir CDC Habitat à son capital, LMH ne peut rester sous le statut d'OPH. L'organisme sera donc transformé en Société d'Économie Mixte (SEM) de logement social, dans le cadre d'un dispositif devenu classique à l'échelle nationale, mais inédit à cette échelle de financement.

La nouvelle SEM sera majoritairement détenue par la MEL (69 % du capital), avec 31 % pour CDC Habitat, via sa filiale SAS ADESTIA. Cette gouvernance préserve le pilotage public tout en s'appuyant sur l'expertise d'un grand opérateur national.

Entre avril et décembre 2025, une SEM transitoire sera constituée, avant l'absorption de LMH en décembre 2025, via un transfert unique de patrimoine.

Le partenariat **permettra de mobiliser 130 millions d'euros, dont 95 millions d'euros apportés par CDC Habitat et 35 millions d'euros de la MEL**, initialement dédiés à la convention 2019 entre la MEL et LMH. **Ce montage garantit la réalisation du programme de 12 000 réhabilitations et de 5 000 constructions neuves par an.**

Calendrier prévisionnel

- **Avril 2025** : délibération du Conseil Métropolitain
- **1^{er} janvier 2026** : entrée en vigueur de la SEM LMH

La MEL assume ses responsabilités vis-à-vis des agents publics

Contrairement à ce qui a pu être suggéré, aucun agent ne sera laissé de côté dans le cadre de la transformation de LMH en SEM.

La MEL prend pleinement ses responsabilités et garantit un accompagnement individualisé pour chaque agent :

- La quarantaine d'agents titulaires de la fonction publique sera réintégrée dans les effectifs de la MEL et, s'il l'accepte, placés en détachement auprès de la future SEM, conformément aux règles statutaires.

- Pour les plus de 700 autres collaborateurs de LMH, leur contrat de travail sera automatiquement transféré dans la nouvelle société, sans aucun impact pour leurs droits.

Les agents publics, les salariés de LMH, comme les locataires, sont au cœur de ce projet de redressement et de relance.

« Dans un contexte de crise du logement social, la MEL agit avec détermination pour préserver et renforcer son outil public du logement. Le partenariat stratégique avec CDC Habitat marque une étape clé : il nous permettra d'accélérer la rénovation du parc existant, de soutenir la production de nouveaux logements et de répondre plus efficacement aux besoins des habitants. Tout cela, sans jamais renoncer au contrôle public sur cet outil essentiel. C'est une alliance entre expertise nationale et gouvernance locale, au service de l'intérêt général au plus près des territoires. »

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille

Plus de 10 millions d'euros pour la transformation urbaine et durable du site du Château à Bousbecque

■ **La Métropole Européenne de Lille franchit une étape clé dans la transformation du site du Château à Bousbecque en attribuant aujourd'hui en Conseil métropolitain, la concession d'aménagement à la SEM Ville Renouvelée. Ce choix stratégique garantit la réalisation d'un quartier durable et inclusif, intégrant 220 logements, un équipement communal, des espaces naturels préservés et une trame verte de 2 hectares. Ce projet conjugue mixité sociale, respect du patrimoine et engagement environnemental. La MEL réaffirme ainsi sa volonté d'un développement urbain ambitieux et responsable de son territoire, offrant aux habitants un cadre de vie harmonieux, entre innovation et patrimoine.**

Une concession d'aménagement pour transformer une friche industrielle en quartier durable

À la croisée du centre-ville et des Bords de Lys, le site du Château à Bousbecque s'apprête à vivre une transformation majeure. Ancien ensemble industriel de 6,5 hectares, cette friche, inoccupée depuis 2009, a été acquise en 2016 par l'Établissement Public Foncier (EPF) et a fait l'objet d'importants travaux de déconstruction et de dépollution en 2024.

Porté par la Métropole Européenne de Lille et la commune de Bousbecque, le projet d'aménagement qui prend forme aujourd'hui ambitionne de redonner vie à ce site en conciliant mémoire, mixité et développement durable. À travers une approche respectueuse de l'histoire du lieu, le futur quartier intégrera la préservation des traces du Château tout en proposant une programmation de logements variée. Avec ce projet ambitieux, intégré dans la démarche Construire un Habitat Innovant Collectif de Qualité, **la MEL et la commune de Bousbecque s'engagent dans une démarche de renouvellement urbain innovante, offrant aux habitants un cadre de vie de qualité, entre patrimoine et modernité.**

220 logements créés dans un quartier repensé pour ses habitants

Conformément aux orientations du Programme Local de l'Habitat (PLH), le futur quartier du site du Château à Bousbecque mettra l'accent sur la mixité sociale.

Le programme **prévoit environ 220 logements, répartis de manière équilibrée** : 40 % de logements locatifs sociaux et très sociaux pour répondre aux obligations de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), 20 % de logements abordables et 40 % de logements libres.

La diversité des formes urbaines sera également au cœur du projet, avec une alternance de logements individuels et collectifs, dont 51 % des logements individuels dédiés au logement social.

Au-delà du résidentiel, la Métropole **souhaite une activité sociale et économique dans un quartier qui accueillera ainsi un local d'activités (100m²), un équipement communal sous la forme d'une salle des fêtes et un espace naturel structurant qui viendra renforcer la trame verte** du territoire.

Enfin dans le cadre de la démarche Construire un Habitat Innovant collectif et de Qualité, le réemploi de matériaux du site, l'attention portée à l'intimité dans les logements ainsi que l'accès facile à des activités physiques et sportives du fait de la proximité de la Lys ont été mis en avant dans le projet par la commune de Bousbecque.



Un projet urbain respectueux de l'environnement et du patrimoine

L'ambition de la MEL dans l'aménagement du site se veut exemplaire en matière de développement durable. Le cadre de vie sera ainsi renforcé par l'aménagement d'espaces verts de qualité, notamment une trame verte de 2 hectares en connexion avec la Lys.

Avec notamment cette ouverture sur la Lys, la Métropole souhaite grâce à des aménagements paysagers intégrer la biodiversité, ainsi qu'une gestion optimisée des ressources avec l'intégration d'énergies renouvelables et de solutions de mobilité douce. Une gestion durable des eaux pluviales sera également mise en place à travers des aménagements hydrauliques paysagers favorisant l'infiltration naturelle et limitant le rejet dans le réseau.

La MEL fait également le choix d'une **concession d'aménagement soucieuse de la préservation du patrimoine local afin de conserver une trace de l'histoire du site dans le projet**. Ainsi, les fondations du château devront être préservées et mises en valeur par le confortement de la zone humide, et la plantation de la drève du château pour souligner la percée visuelle et le cheminement vers la Lys.

Engagé dans une démarche d'économie circulaire, le projet intégrera également le réemploi des matériaux issus de la déconstruction des anciens entrepôts dans l'aménagement des espaces publics.

Quelle concession d'aménagement voulue par la MEL ?

Pour la concession d'aménagement du site du Château, la Métropole a fait le choix de la SEM Ville Renouvelée et a défini :

- L'objet du contrat : la nature du projet, sa durée, ici fixée à 9 ans, et les éventuelles conditions de modification ou de prolongation.
- Les modalités de rupture : les conditions de rachat, de résiliation ou d'annulation du contrat, ainsi que les éventuelles indemnités.
- Le suivi et le contrôle : l'aménageur doit rendre des comptes sur l'avancement du projet, notamment via un suivi technique, financier et comptable, validé par la collectivité.

- Les missions de l'aménageur : il prend en charge l'ensemble des étapes du projet, depuis la conception jusqu'à la réalisation des travaux.

Dans ce cadre, la SEM Ville Renouvelée porte le projet à ses frais et risques, c'est-à-dire qu'elle assume les coûts et la responsabilité du bon aboutissement de l'opération. **Le montant estimé de la concession est de plus de 10 millions d'euros.** Aussi, l'offre retenue répond à l'impulsion donnée en matière de qualité et d'innovation dans le domaine de l'habitat (CHCIQ). La SEM appliquera la méthode « Habiter Demain » déjà expérimentée sur le quartier de l'Union avec un axe fort sur la qualité des logements.

La déclinaison méthodologique est particulièrement poussée. La SEM prévoit la mise en place d'un dialogue compétitif de maîtrise d'œuvre. L'objectif est de faire évoluer et d'affiner les offres en travaillant différentes propositions en parallèle.

Ville Renouvelée pousse les curseurs sur la partie énergétique et eaux pluviales. Elle prévoit un Réseau de chaleur biomasse local sur plus de 60% de la programmation logement et des panneaux photovoltaïques sur le reste de la programmation. Un engagement est également pris sur la végétalisation de 100% des toitures non accessibles.

« Avec cette concession d'aménagement, la Métropole Européenne de Lille poursuit sa politique ambitieuse de transformation des friches industrielles, en créant aujourd'hui sur le site du Château à Bousbecque un quartier durable et inclusif. Ce projet structurant de plus de 10 millions d'euros répond aux enjeux de mixité sociale, de préservation du patrimoine et d'excellence environnementale, voulus et portés par la Métropole. À travers 200 logements, des équipements publics et une trame verte de 2 hectares, nous offrons aux habitants de Bousbecque un cadre de vie repensé. Cette décision constitue une étape clé pour un renouvellement urbain ambitieux et responsable. »

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille

À Loos, la friche industrielle Verlinde devient un nouveau quartier durable

■ À quelques pas du centre-ville et de la gare de Loos, l'ancienne usine Verlinde s'apprête à vivre une profonde transformation. Abandonné depuis 2018, ce site industriel deviendra d'ici quelques années un quartier éco-responsable, mêlant logements pour tous, activités économiques, espaces verts et lieux de vie. Une métamorphose portée par la MEL et la Ville de Loos, dans le respect de l'histoire du lieu et au service des habitants.

De l'ancienne usine Verlinde à un éco-quartier exemplaire

La friche de l'ancienne usine Verlinde, située rue Danton à Loos, va bientôt laisser place à **un tout nouveau quartier durable, à la fois vivant, végétalisé et connecté à la ville**. Ce site stratégique de 3,4 hectares – l'équivalent de 5 terrains de football – est l'un des derniers grands espaces mutables de la commune. Inoccupé depuis 2018, il est aujourd'hui au cœur d'un projet ambitieux mené par la Métropole Européenne de Lille et la Ville de Loos. L'objectif est de transformer cette ancienne friche industrielle en **un quartier moderne et durable, tout en préservant la mémoire du lieu**. Plusieurs bâtiments en briques, une cheminée emblématique et des matériaux anciens seront conservés ou réemployés.

Ce site s'intègre par ailleurs dans la démarche de l'Appel à Projets Construire un Habitat Innovant Collectif de Qualité porté par la MEL et propose à cet effet des innovations telles qu'une pièce en plus pour les T4, une salle commune privée dans le quartier à destination des habitants, des chambres d'au moins 10.5m², de l'autopartage de véhicules propres, etc.

320 logements pour tous les besoins

Le futur quartier accueillera environ 320 logements, répartis pour répondre à différents besoins :

- **30 % de logements locatifs sociaux**, dont une résidence sociale, des logements pour jeunes travailleurs ou personnes âgées (projet « Octaves ») ;
- **30 % de logements intermédiaires**, accessibles à prix modéré ;
- **40 % de logements en accession libre à la propriété**.

Un écoquartier pour bien vivre ensemble

Pensé comme un véritable écoquartier, le projet mise sur :

- **Des déplacements doux** (piétons, vélos) et une nouvelle voirie pour mieux connecter le site au centre-ville et à la gare ;
- **Des espaces publics végétalisés** pour offrir des lieux de rencontre agréables et améliorer la qualité de vie dans un secteur jusqu'ici peu pourvu en espaces verts ;
- **Une gestion durable de l'eau et une forte place donnée à la nature** ;
- **Une attention portée à l'insertion paysagère et architecturale** dans le tissu urbain existant.

Un quartier qui vit aussi par l'activité

Plus qu'un simple quartier résidentiel, le projet Verlinde porte **une ambition forte en matière de développement économique**. Environ 5 000 m² seront dédiés à l'accueil d'activités économiques, avec une volonté affirmée d'ancrer le site dans la dynamique locale.

Au cœur de cette programmation : un tiers-lieu, conçu comme un espace hybride et ouvert. Il accueillera à la fois des espaces de travail partagé, des services mutualisés pour les entrepreneurs et indépendants, des ateliers collaboratifs ou encore des animations culturelles ou citoyennes. Ce lieu favorisera les synergies entre habitants, associations, acteurs économiques et culturels, tout en répondant aux nouveaux usages du travail et de la vie en ville.

Ce pôle d'activités **renforcera l'attractivité du quartier tout en générant de l'emploi local, des échanges, et en contribuant à la vitalité du territoire**. Il s'agira d'un véritable lieu de vie, accessible, stimulant et connecté au tissu économique et social de Loos.

Un chantier en plusieurs étapes, avec les habitants associés

Les premiers travaux de déconstruction et de dépollution ont déjà commencé et se poursuivront jusqu'au début de l'année 2026. Ensuite, le chantier de construction débutera.

Aujourd'hui, la MEL acte en conseil métropolitain la désignation officielle de l'opérateur d'aménagement qui pilotera l'ensemble du projet. Il s'agit d'Aménagement et Territoires (Kaufman & Broad). À cette occasion, les riverains et habitants seront invités à participer à de nouvelles réunions d'information et de concertation.

« Cette transformation de la friche Verlinde incarne notre vision politique pour la métropole : reconquérir les espaces industriels délaissés pour créer des lieux de vie exemplaires, alliant mixité sociale, développement économique et exigence environnementale. Nous ne faisons pas qu'aménager l'espace, nous construisons le territoire de demain, plus inclusif et plus durable. Ce projet emblématique de 320 logements mixtes et 5 000 m² d'activités économiques démontre notre capacité à mobiliser tous les acteurs du territoire pour servir l'intérêt général. Avec la Ville de Loos, nous traçons le chemin d'une métropole qui se réinvente sans renier son passé industriel, au service de tous les habitants. »

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille



Préserver l'excellence numérique métropolitaine, la MEL engage une rénovation énergétique ambitieuse de 25 millions d'euros du site Totem Leblan Lafont

■ Ancienne filature réhabilitée en 2009, Leblan Lafont est à la fois un des trois sites Totem du pôle d'excellence métropolitain Euratechnologies, et un écosystème clé du numérique de 23 000 m². Il accueille l'une des plus grandes communautés cyber et un incubateur de start-ups technologiques de renommée européenne. Après 15 ans d'exploitation, le bâtiment, devenu énergivore et peu performant, nécessite une modernisation stratégique. Face à ce défi, la Métropole Européenne de Lille engage aujourd'hui une rénovation énergétique d'ampleur qui s'inscrit pleinement dans son Plan Climat. Estimée à près de 25 millions d'euros, cette réhabilitation a pour objectif de réduire la consommation énergétique de 60 % d'ici 2050, d'améliorer le confort des usagers et garantir la pérennité du site comme moteur de l'innovation numérique. Avec cette transformation, la MEL réaffirme son engagement en faveur d'un numérique durable et d'un territoire attractif pour les acteurs de la tech.

Un projet de rénovation ambitieux au service d'un écosystème numérique durable

Grâce à de nombreuses études mandatées par la MEL, les travaux nécessaires pour réduire la consommation énergétique et proposer différentes hypothèses de rénovation ont ainsi pu être identifiés. **Un scénario de réhabilitation énergétique ambitieux a été retenu, visant notamment : une réduction de la consommation d'énergie finale de 60 % d'ici 2050** mais aussi le respect et l'engagement de nombreux labels indispensables à une rénovation de cette envergure.

UN SCÉNARIO STRUCTURÉ EN 4 ÉTAPES CLÉS

1. Optimisation des systèmes techniques

Cela comprend la modernisation de la Gestion Technique du Bâtiment (GTB) pour une régulation et une supervision à distance des installations et une rénovation complète des systèmes de chauffage et de ventilation pour une meilleure efficacité énergétique.

2. Amélioration de l'enveloppe du bâtiment

Isolation thermique renforcée des murs, toitures et menuiseries extérieures est une étape indispensable afin de limiter les déperditions énergétiques.

3. Développement des énergies renouvelables

Le projet se veut ambitieux en matière d'énergies renouvelables avec l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture pour une production locale d'électricité et un raccordement au Réseau de Chauffage Urbain, permettant une alimentation plus durable du site.

4. Gestion raisonnée des ressources

Parce que la préservation de la ressource en eau est au cœur de la politique métropolitaine, le projet comporte la mise en place d'un système de récupération des eaux pluviales pour un usage interne (sanitaires, arrosage).

Une démarche environnementale durable associée à un suivi de performance

Cette rénovation s'inscrit dans un cadre environnemental exigeant, avec une ambition de labellisation BBKA Effinergie RE2020 et une conformité au Pacte Bois Biosourcés Hauts-de-France, qui impose une réduction de 10 % du coefficient Bbio. Par ailleurs, en raison de sa proximité avec la Maladrerie de Lomme, classée Monument Historique, le projet intègre les recommandations des Architectes des Bâtiments de France.

Au-delà des travaux, un engagement de performance énergétique de deux ans sera imposé au titulaire du marché pour garantir l'efficacité des nouveaux équipements.

De plus, la rénovation sera menée en site occupé, assurant la continuité des activités numériques du site. Parallèlement, la SEM Euratechnologies, nouvel opérateur du site pour cinq ans, assurera l'exploitation, la maintenance et la modernisation fonctionnelle des espaces.

Avec cette transformation, **la MEL affirme sa volonté d'adapter son patrimoine métropolitain aux enjeux climatiques**, tout en confortant le rôle du site Totem Leblan Lafont comme moteur de l'innovation numérique sur le territoire.

Modalités pratiques de la réhabilitation

Pour garantir cette réhabilitation énergétique optimale du site, **le Conseil métropolitain a fait le choix de retenir la procédure de dialogue compétitif via un marché de Conception-Réalisation estimé à 24,9 millions d'euros**. Cette approche permet aux entreprises de proposer des solutions adaptées aux besoins du projet tout en s'engageant sur des objectifs de performance énergétique.

La sélection se déroulera en deux étapes. Trois candidats seront retenus après une phase de candidature. Ensuite, un dialogue avec la MEL affinera les solutions proposées avant l'attribution du marché.

Le groupement lauréat, associant une entreprise mandataire et une maîtrise d'œuvre, mènera le projet jusqu'à la réception des travaux (prévue sous trois ans) et assurera un suivi de performance énergétique sur deux ans.

Le calendrier

- **Avril à juillet 2025** : dépôt des candidatures
- **Printemps 2026** : attribution du marché
- **De janvier 2027 à mars 2030** : travaux
- **De mars 2030 à mars 2032** : engagement de performance énergétique

→ Le saviez-vous ?

Selon le classement 2024, le site d'excellence Euratechnologie est le premier incubateur de start-ups français et le 30e en Europe. Il est aussi l'un des plus grands centres d'innovation technologique d'Europe, avec près de 145 000 m².

Composé de trois sites totem, Leblan Lafont, Blanchemaille by EuraTechnologies et ses 13 000 m² entièrement dédiés au e-commerce et à ses acteurs, et le bâtiment Eclat sur le site Agrotech à Willems d'une surface de 900 m², EuraTechnologies, créé en 2009, accompagne ainsi le développement de tous les entrepreneurs du numérique grâce à une méthodologie et un savoir-faire unique dans le soutien aux entreprises, de leur amorçage à leur déploiement international. Plus de 350 entreprises et pas moins de 4500 salariés sur site, l'incubateur accompagne près de 200 projets et 500 événements chaque année.

« En engageant près de 25 millions d'euros dans la rénovation énergétique du site Totem Leblan Lafont, la MEL affirme son engagement à préserver à la fois son patrimoine et l'excellence numérique du territoire métropolitain. Ce projet ambitieux, alliant innovation et durabilité, est un pilier essentiel pour garantir la compétitivité et l'attractivité de la Métropole Européenne de Lille dans le secteur numérique, tout en respectant nos enjeux climatiques et énergétiques. »

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille



366 millions d'euros pour 110 km de réseau de chaleur supplémentaires : la MEL investit pour une énergie locale et souveraine au service de 75 000 foyers

■ La Métropole Européenne de Lille confie à Dalkia la gestion du nouveau réseau de chaleur et de froid sur six communes : Lille, Wattignies, La Madeleine, Marcq-en-Barœul, Loos et Haubourdin. Dès le 1er novembre 2025, un grand projet énergétique entre en action : la création d'un réseau de chaleur et de froid qui permettra de chauffer l'équivalent de 75 000 logements et de développer un service de froid innovant sur la zone d'Euralille. L'objectif est de fournir une énergie verte locale et bon marché, pour agir à la fois pour le climat et pour le pouvoir d'achat des usagers.

Un projet ambitieux pour le territoire

Aujourd'hui, les réseaux existants à Lille et Wattignies fournissent de la chaleur à l'équivalent de la consommation de 25 000 logements. Demain, grâce à ce nouveau contrat, **le réseau va tripler sa capacité pour chauffer l'équivalent de 75 000 logements d'ici 2032. Il fera partie des trois plus gros réseaux de chaleur en France.**

La chaleur produite sera **produite à 89 % à partir d'énergies renouvelables et de récupération à partir de 2030**, en privilégiant les sources locales : chaudières utilisant de la biomasse provenant pour 75 % de moins de 25 km et récupération de la chaleur issue des déchets incinérés à Halluin, des eaux usées de la station d'épuration de Marquette-lez-Lille et de processus industriels.

Ce mix énergétique très peu dépendant des énergies fossiles **permettra aux usagers de bénéficier de tarifs stables et compétitifs, moins chers qu'un chauffage au gaz.** Autre avantage : le raccordement sera gratuit pour les bâtiments existants pendant la phase des principaux travaux.

Ce projet d'ampleur se traduira par **la construction de 110 km de nouvelles canalisations d'ici 2032, ainsi que d'une chaufferie biomasse sur la friche Lever à Haubourdin.** Il permettra également une qualité de service de haut niveau pour les usagers.

Ce développement permettra **d'éviter le rejet de plus de 2 millions de tonnes de CO2 sur la durée du contrat.** Dalkia s'engage aussi dans une démarche environnementale globale avec l'installation de panneaux solaires sur les sites de production et l'utilisation de véhicules bas carbone.

Le projet prévoit la végétalisation des sites pour préserver la biodiversité, la plantation de 50 000 arbres sur le territoire et la réutilisation des eaux traitées de la station d'épuration.

Pourquoi Dalkia ?

Parmi trois candidats en lice, Dalkia a ainsi proposé la meilleure offre, à la fois ambitieuse, respectueuse de l'environnement, robuste techniquement, économiquement avantageuse et bénéfique pour les habitants. **Le contrat de concession débutera le 1^{er} novembre 2025 pour une durée de 20 ans.**

« Avec ce réseau de chaleur étendu, nous offrons aux habitants de Lille, Wattignies, La Madeleine, Marcq-en-Barœul, Loos et Haubourdin une énergie plus propre, plus locale et moins chère. C'est un pas de géant pour notre indépendance énergétique et pour le climat. Concrètement, c'est moins de gaz à effet de serre, des factures plus stables et des emplois créés sur notre territoire. »

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille



Future chaufferie d'Haubourdin

Le Centre Métropolitain de Supervision Urbaine : une réponse collaborative de la MEL aux besoins de sécurité des communes

■ La Métropole Européenne de Lille, en concertation étroite avec les communes, franchit aujourd'hui une étape dans le projet de construction du Centre Métropolitain de Supervision Urbaine (CMSU), un dispositif innovant visant à mutualiser la vidéoprotection et à renforcer la sécurité publique à l'échelle du territoire. Après le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) voté en Conseil métropolitain en décembre 2024, ce sont 38 communes qui ont exprimé leur intérêt pour ce projet ambitieux, composé autour de trois forfaits adaptés aux besoins de chaque collectivité. Parallèlement, la MEL œuvre à renforcer son fonds de concours pour encourager la création et l'extension des Centres de Supervision Urbains (CSU) mutualisés. Le plan de déploiement du CMSU débutera en juin 2025.

Mutualiser les moyens pour garantir une sécurité en continu

L'Appel à Manifestation d'Intérêt porté par la Métropole a pour ambition d'identifier l'intérêt et les besoins des communes dans la perspective de la création d'un équipement mutualisé de visionnage de la voie publique. L'AMI s'est adressé à l'ensemble des communes qu'elles disposent ou pas d'un centre de supervision urbain.

Sur ce principe, 50 communes ont pris part à cette démarche, soit en répondant au questionnaire de l'AMI, soit en participant à une visioconférence d'information dédiée.

Parmi elles, **38 communes ont exprimé leur intérêt pour le Centre Métropolitain de Supervision Urbain qui permettra via un mécanisme de mutualisation de moyens**, de renforcer l'efficacité des dispositifs communaux et de participer à l'échelle métropolitaine à la construction d'un continuum de sécurité.

Une consultation nécessaire à la compréhension des besoins du territoire

L'AMI a permis d'identifier une importante hétérogénéité des besoins des communes. Elles ont exprimé les besoins suivants :

- L'intérêt d'une articulation entre leur CSU ou projet de CSU pluri-communal et le CMSU.
- Maintenance et contrôle du bon fonctionnement de leur système de vidéoprotection urbaine.

- Réponse efficace aux réquisitions judiciaires.
- Exploitation du système de vidéoprotection urbaine en complémentarité des services municipaux existants (police municipale, CSU, CSUP).
- Garantie d'une surveillance continue, avec une exploitation 24h/24 et 7j/7 de leur dispositif de vidéoprotection.
- Intégration de l'intelligence artificielle et de la vidéoverbalisation pour optimiser l'efficacité du dispositif.

Une vigilance portée aux libertés individuelles

Le projet fera l'objet d'une analyse d'impact conformément au règlement général de la protection des données (RGPD) et aux recommandations de la CNIL. Il fera également l'objet d'une consultation de la commission de déontologie relative à la vidéoprotection.

Renforcement du fonds de concours vidéo-protection

Dans le même temps, la MEL encourage la mutualisation entre communes pour créer ou étendre des CSU partagés. Cet axe inclut un renforcement du maillage territorial en synergie avec le CMSU et l'adaptation des critères du fonds de concours afin d'accroître l'attractivité de ce dispositif.

A cet effet, le Conseil métropolitain a décidé de **renforcer l'attractivité du fonds de concours**

par une augmentation du plafond du fonds de concours pour les projets pluri communaux à hauteur de 150 000 euros, que ce soit pour de la création, de l'extension ou de la rénovation et du taux de prise en charge à 50 % pour les projets de création de CSU pluri communaux et projets de mutualisation pluri communaux, d'extension et/ou de renouvellement de ces équipements.

Les projets seront intégrés dans le même calendrier que celui du CMSU dans un souci de cohérence.

Raccordement des communes au CMSU : comment ça marche ?

- **Etape 1** : envoi d'un courrier à toutes les communes avec des questions sur l'adhésion au CMSU, le nombre de caméras souhaitées pour raccordement au dispositif, le forfait choisi. Le retour des communes est attendu avant le 30 mai 2025.
- **Etape 2** : signature de la convention MEL-Communes par la commune volontaire qui détermine les modalités juridiques, opérationnelles et financières de la mutualisation, conformément au forfait choisi.
- **Etape 3** : plan de déploiement du raccordement des communes au CMSU à compter de juin 2025 sous des délais moyens de raccordement/commune de 12 à 14 semaines (sous réserve des

autorisations administratives et de l'étude de faisabilité technique préalable).

La MEL met en place pour les communes une adresse mail dédiée pour répondre à toute leur question et leur demande de renseignement : cmsu@lillemetropole.fr

« La sécurité des habitants de notre Métropole est une priorité absolue. C'est pourquoi, en concertation avec les communes, la Métropole Européenne de Lille construit aujourd'hui un dispositif innovant de vidéoprotection mutualisée, le Centre Métropolitain de Supervision Urbaine (CMSU). Ce projet ambitieux permettra de renforcer la surveillance en temps réel, tout en optimisant les moyens à l'échelle de notre territoire. 38 communes ont déjà exprimé leur intérêt, et nous sommes déterminés à garantir une sécurité continue, en intégrant des technologies de pointe et en prenant en considération la diversité des besoins des communes de la MEL. Ce travail collectif marque une étape importante pour une sécurité renforcée et partagée, au service de tous nos citoyens. »

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille

Une offre de CMSU adaptée aux besoins des communes métropolitaines

Sur la base des résultats de cette concertation, la MEL a construit une offre de services composée de trois forfaits, au choix des communes, selon leurs besoins. La première année, la commune volontaire paiera un tarif d'adhésion au CMSU par caméra raccordée correspondant aux frais d'accès au service.

Forfaits	Tarifs	Prestation incluse
Forfait 1 Supervision et assistance	• Tarif d'adhésion/caméra raccordée : 150 €/1 fois • Tarif annuel /caméra raccordée : 290 €/an	Contrôle du bon fonctionnement des caméras et du dispositif de vidéoprotection, traitement des réquisitions judiciaires, exploitation des caméras via des rondes visuelles.
Forfait 2 Supervision et intervention ciblée	• Tarif d'adhésion/caméra raccordée : 150 €/1 fois • Tarif annuel /caméra raccordée : 490 €/an	Prestations du forfait 1 + exploitation des images des caméras raccordées au CMSU en complément des services de sécurité municipaux existants (police municipale, CSU, CSUP) et possibilité d'une surveillance renforcée sur des créneaux horaires où les services municipaux ne sont pas opérationnels (exemple : de 18 h à 06 h).
Forfait 3 Surveillance continue	• Tarif d'adhésion/caméra raccordée : 150 €/1 fois • Tarif annuel /caméra raccordée : 890 €/an	Prestations du forfait 1 + exploitation des images des caméras raccordées au CMSU 24h/24 et 7j/7 pour une surveillance ininterrompue.

Budget participatif : la MEL invite les métropolitains à proposer leurs idées en faveur de la nature et de la biodiversité

■ **Soucieuse d'impliquer pleinement les citoyens dans l'élaboration des politiques publiques et des grands projets, la Métropole Européenne de Lille renforce son engagement en faveur de la participation citoyenne. Depuis la délibération de juin 2021, elle accompagne les communes désireuses de mettre en place un Budget Participatif Communal. Désireuse d'aller plus loin, elle a lancé en 2024 la première édition du Budget Participatif Métropolitain. Forte de cette première expérience, la MEL poursuit cette dynamique en 2025 avec une deuxième édition dédiée à la nature et à la biodiversité, invitant ainsi les citoyens à façonner un territoire plus vert et plus résilient.**

Un Budget Participatif 2025 au service de la nature et de la biodiversité

Dans la continuité de son projet de mandat et en cohérence avec la Charte de la Participation citoyenne, la Métropole Européenne de Lille a innové en 2024 en lançant son premier Budget Participatif Métropolitain.

En 2025, la MEL renouvelle l'expérience avec une deuxième édition **placée cette fois sous le signe de la valorisation du patrimoine naturel et paysager. Ce budget participatif sera doté d'une enveloppe de 1,2 million d'euros.**

Ainsi, les citoyens sont invités à soumettre des projets concrets en faveur de la biodiversité locale : plantation et renforcement de haies, boisements et vergers nourriciers, aménagement de mares, installation d'abris et de nichoirs pour la faune locale, ou encore création d'espaces pédagogiques dédiés à la biodiversité.

A travers cette thématique, la MEL **réaffirme son engagement en faveur d'une métropole plus durable**, où chaque citoyen peut contribuer activement à la préservation de son environnement.

Qui peut proposer un projet ?

Soucieuse de permettre au plus grand nombre de participer, la MEL a souhaité maintenir un large panel de porteurs de projets. Tout citoyen, sans condition d'âge, individuellement, en collectif ou via une association pourra déposer, dès le 5 mai, son idée sur la plateforme de participation citoyenne de la MEL : participation.lillemetropole.fr

Quels sont les critères d'éligibilité ?

Pour être éligibles, les projets proposés devront répondre à plusieurs critères :

- servir l'intérêt général et s'inscrire dans les compétences de la MEL.
- être réalisables en deux ans sur un foncier public disponible.
- ne pas engendrer de dépenses de fonctionnement au-delà de l'entretien courant, et être à but non lucratif.

Le calendrier du budget participatif

Le processus débutera par un appel à projets du **5 mai au 29 juin 2025**, période durant laquelle les citoyens pourront déposer leurs propositions sur la plateforme **participation.lillemetropole.fr**.

Une phase d'instruction et d'analyse de faisabilité se déroulera ensuite, entre le 15 juillet et le 12 octobre 2025, afin d'évaluer la viabilité des projets. Par la suite, **une commission composée de citoyens et présidée par des élus thématiques sélectionnera les projets lauréats qui seront annoncés en novembre 2025.**

Enfin, la MEL mettra en œuvre les projets retenus entre novembre 2025 et novembre 2027, en lien étroit avec les communes.

→ Retour sur la première édition du budget participatif métropolitain

En 2024, la Métropole Européenne de Lille a lancé son tout premier budget participatif, avec l'ambition de bâtir un héritage inclusif et innovant des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Cette première édition a suscité un réel engouement : **157 porteurs de projets ont proposé au total 205 initiatives**. Parmi elles, trois projets ont été désignés lauréats : le Kiosque Hip-Hop à Lomme, imaginé par des élèves du collège Jean Jaurès, le One Wall, porté par un citoyen d'Armentières et l'Arbre à paniers de basket, proposé par le Conseil municipal d'enfants de Saisy-Lez-Lannoy.

Ces projets étant déclinables, la MEL a lancé un appel à manifestation d'intérêt qui a **permis à 26 communes de se porter candidates pour accueillir l'un des deux équipements répliquables** : le One Wall ou l'Arbre à paniers.

Grâce à cette première édition du budget participatif, ce sont donc **29 communes qui seront prochainement dotées d'un équipement sportif** libre d'accès, pour encourager la pratique pour tous.

« Avec cette deuxième édition du Budget Participatif Métropolitain, nous avons souhaité placer la nature et la biodiversité au cœur de l'action citoyenne. En 2025, la MEL donne une nouvelle fois la parole aux citoyens, pour qu'ils puissent proposer et concrétiser des projets au service de leur cadre de vie. Grâce à une enveloppe de 1,2 million d'euros, nous agissons en faveur de projets locaux, portés directement par les citoyens dans leurs communes. C'est un véritable exercice de démocratie locale, que nous voulons accessible, transparent et mobilisateur. J'invite donc chaque habitante et chaque habitant à s'emparer de cette opportunité, à imaginer des projets concrets et à contribuer, par leur engagement, à la transition écologique de notre territoire. »

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille



Dès le 1^{er} septembre, un service de métro renforcé grâce à des horaires élargis, mieux adaptés aux besoins de mobilité des usagers

■ Lors du Conseil métropolitain du 28 février 2025, les élus de la Métropole Européenne de Lille ont adopté une série de mesures destinées à répondre aux désagréments subis ces derniers mois par les usagers du métro. Ces décisions visent à renforcer la fidélisation des abonnés par le biais d'offres commerciales tarifaires. Afin de poursuivre cette dynamique, le Président de la MEL a souhaité anticiper plusieurs évolutions de l'offre, initialement prévues pour 2026, dans le cadre du nouveau contrat de concession de service public attribué à KEOLIS SA. À ce titre, l'amplitude horaire du métro sera élargie à compter du 1^{er} septembre 2025.

Des horaires élargis dès le 1^{er} septembre 2025

La MEL réaffirme son engagement en faveur d'un service de transport public plus fiable et mieux adapté aux attentes des usagers. Pour ce faire, le Conseil métropolitain valide aujourd'hui la mise en place anticipée de l'extension des horaires du métro. Ainsi, **l'amplitude horaire sera améliorée dès le 1^{er} septembre.**

Sur la ligne 1 du métro :

- Le début de service sera avancé à 5h du matin du lundi au samedi (au lieu de 5h12 actuellement) ;
- Et à 6h le dimanche (contre 6h24 aujourd'hui).

Sur la ligne 2 du métro :

- Le début de service sera également avancé à 5h du lundi au samedi et à 6h le dimanche, en cohérence avec la ligne 1 ;
- La fin de service sera repoussée à 1h30 du matin le samedi soir, comme sur la ligne 1 ;
- Et le terminus partiel à Fort de Mons sera supprimé du dimanche au jeudi soir, permettant une desserte complète de la ligne.

Par ailleurs, à compter du Nouvel An 2026, **les lignes 1 et 2 du métro circuleront 24h/24 pendant la nuit du 31 décembre au 1^{er} janvier**, afin de mieux accompagner les festivités et les besoins de mobilité nocturne.

Un engagement financier maîtrisé

L'anticipation de ces mesures représente un gain estimé de 32 000 € en recettes tarifaires et un coût de mise en œuvre de 306 000 €.

Par ces actions concrètes, la MEL **réaffirme son engagement en faveur d'un service de transport public plus fiable, plus efficient et mieux adapté aux attentes des usagers.**

« Conscients des désagréments subis ces derniers mois par les usagers du métro, nous avons pris nos responsabilités. Lors du Conseil métropolitain du 28 février, nous avons adopté une série de mesures concrètes pour améliorer le quotidien des voyageurs et renforcer la fidélité de nos abonnés, notamment par des offres tarifaires attractives. Dans cet esprit, et sans attendre 2026, comme il était initialement prévu dans le cadre de la nouvelle concession de service public, j'ai souhaité anticiper certaines améliorations de l'offre. Ainsi, dès le 1^{er} septembre 2025, l'amplitude horaire du métro sera élargie. C'est un engagement fort en faveur d'un service public plus fiable, plus accessible et plus adapté aux habitudes de déplacement des habitants de la métropole. »

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille

CONTACTS PRESSE

Agnès Mazet

Cheffe d'équipe presse
amazet@lillemetropole.fr
03 20 21 27 69
06 40 39 26 46

Agathe Lavalée

Attachée de presse
alavalee@lillemetropole.fr
03 20 21 23 50
06 30 46 40 17

Maxence Lemasson

Attaché de presse
mlemasson@lillemetropole.fr
03 20 21 23 55
06 44 36 40 29

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

2 boulevard des Cités Unies
CS 70043
59040 Lille Cedex
T. +33 (0)3 20 21 22 23

■ lillemetropole.fr

